



NOTE DE SERVICE N° 031 - MBPE/DGD/IGD/DU 12 MARS 2021

(Diffusion générale)

Objet: Contrôle de présence des agents
des Douanes aux postes de travail.

J'ai l'honneur de rappeler aux Chefs de service des Douanes, l'obligation qui leur incombe de s'assurer que leurs agents sont aux postes indiqués et surtout qu'ils font effectivement leur travail.

A cet effet, instructions leurs sont données de prendre toutes mesures nécessaires pour avoir une plus grande maîtrise des activités de leurs agents en veillant sur le respect des dispositions réglementaires et éthiques requises.

Les états de service de chaque direction me seront transmis au plus tard **le 30 de chaque mois** par voie électronique.

L'inspecteur Général est chargé du suivi des dispositions de cette note qui prend effet à compter de la date de signature.

